

## COMPTE RENDU COMMISSION DE DEONTOLOGIE DES JOURNALISTES DU MERCREDI 8 NOVEMBRE 2017

Etaient présents pour la direction :

- Hervé Brusini (Digital Groupe)
- Yannick Letranchant (Info)
- Pascal Doucet-Bon (Info)
- Laurent-Eric Le Lay (Sport)
- Pascal Golomer (Sport)
- Et Stéphane Bijoux (Outremer)

Personne, en revanche ne représentait le réseau France 3, en raison d'une convention à Marseille.

Sur ce point, il est fort dommage que personne n'ait pu s'organiser, alors que cette réunion (prévue par un accord de 2011 puis par l'accord collectif) ne s'était pas tenue depuis le début de l'année 2017. Cela n'a pas permis de traiter les sujets propres aux régions.

1

### LES VOYAGES PRIS EN CHARGE PAR DES ORGANISATEURS D'ÉVÉNEMENTS

Aucun listing n'a été envoyé aux organisations syndicales ! La direction précise : « *s'il n'y a pas de listing, c'est qu'il n'y a pas eu de voyage !* ». Du moins au national, ni en outre-mer, puisqu'il n'y a aucune info transmise par le réseau France 3...

FO a commenté : il faut dissocier un voyage de presse, organisé par une entreprise (dans un but commercial, pour la mise en avant d'un produit ou d'une offre) et un déplacement associatif (humanitaire ou club sportif qualifié pour une coupe d'Europe, par exemple), et a réclamé des informations complètes pour la prochaine commission.

### MOTIVATION DES GREVES

Il est dénoncé le fait que, bien souvent, il est précisé que les journaux sont réalisés dans des conditions différentes de l'habitude, par des personnels non-grévistes, mais le motif de la grève est très rarement précisé. Il est pourtant important que les téléspectateurs puissent savoir pourquoi ce mouvement de grève a lieu. FO avait réclamé à Dana Hastier le 17 octobre qu'un bandeau signale la grève des salariés.

La direction confirme qu'effectivement, il n'y a pas systématiquement un sujet, et que la décision est prise par les équipes responsables des éditions.

Même s'il n'est pas forcément évident de parler de soi, nous devons être en capacité d'expliquer les problèmes en toute objectivité, comme nous le faisons très souvent pour des conflits dans d'autres entreprises. Il n'est pas normal par exemple que lors du dernier mouvement par rapport aux éditions locales, le sujet n'ait été traité que par les autres supports

L'exemple de Radio France est un modèle à suivre : la motivation est systématiquement précisée dans les annonces. C'est clair, net et précis !

FO ajoute qu'il est essentiel que ce soit dit EN DEBUT D'EDITION plutôt qu'à la fin et réclame une charte.

## SUJETS TOURNES PAR DES SALARIES GREVISTES

Lors de la grève du 17 octobre, des journalistes grévistes ont été choqués de voir leurs tournages du mois d'août diffusés ce jour-là.

« A la rédaction nationale, c'est clair : ces sujets ne passent pas ! » nous dit-on. Seule exception : lorsqu'il s'agit de sujets qui seraient « morts » s'ils n'étaient pas diffusés ce jour-là... Mais, dans cette hypothèse, des discussions ont lieu préalablement, et les noms des personnels grévistes ne figurent pas.

Aucun point sur la position dans les régions, puisque personne n'était en mesure de nous répondre !

2

## POURQUOI LA REDACTION NATIONALE N'EST PAS MEMBRE DES GRANDS CONSORTIUM D'INVESTIGATION ?

La direction nous répond que c'est très compliqué. Ces organismes ont des exigences (par rapport à la confidentialité de leur travail), et n'aiment pas travailler en direct avec des grands groupes. Par exemple, Médiapart n'en fait pas partie non plus.

En plus, il s'agit de data journalisme, qui réclame une certaine expertise que nous n'avons pas forcément.

Nous concernant, il nous est dit que ce consortium préfère la présence « historique » de notre partenaire « Première Ligne », ou plus précisément d'une personne (Edouard Perrin), dont le travail est destiné à un rendez-vous de service public.

Toutefois, il est ajouté qu'il existe d'autres initiatives : par exemple avec les télé publiques belges, suisses et canadiennes... Autre exemple : aux sports, un travail en réseau peut être engagé, sans que les rédactions ne se réunissent au sommet.

« Cette préoccupation est donc partagée » conclut la direction.

## LA PLACE LAISSEE EN INTERNE POUR L'INVESTIGATION

Des salariés de nos rédactions disposent d'espaces pour effectuer de l'investigation : dans les journaux, Envoyé Spécial, Complément d'Enquêtes... Pour rappel, un sujet sur deux d'Envoyé Spécial est fabriqué en interne. Il est ajouté qu'il serait impossible de fournir en interne 100% d'un magazine hebdomadaire tel Envoyé Spécial, en sachant donner le temps nécessaire aux équipes.

## EUROPEENNE DES DONNEES

Sans doute cette appellation ne vous dit rien ??? En dehors des documentalistes, qui connaît ce service auquel France TV a adhéré ? Il s'agit d'une banque de données internationale, qui peut coûter très cher : en effet, si l'abonnement n'est que de l'ordre de 600 euros, il faut ajouter ensuite 2 à 6 euros par article. Ça peut donc coûter vite cher. L'outil est donc indispensable, mais à utiliser à bon escient.

Le contrat est actuellement en cours de renouvellement (via une procédure d'appels d'offres) mais il n'y aura pas d'interruption.

## CONTENUS SUR FACEBOOK / TWITTER

Se pose un problème de responsabilité : Facebook revendique le fait de n'être qu'un hébergeur, et donc de n'exercer aucune responsabilité sur les contenus présents.

Nous concernant, si l'utilisation de Facebook ne pose pas de souci lorsqu'il s'agit juste de renvoyer le lecteur vers nos propres sites, il en est différemment lorsque c'est du contenu propre au réseau (à l'exemple d'un Facebook live).

Pour la direction, s'il y a volonté que soit reconnue la responsabilité éditoriale de Facebook, on ne peut cependant pas se couper d'un réseau touchant 3 milliards de personnes (parmi lesquels des gens qui ne regardent pas, ou plus, la télé...et qu'il faut donc aller chercher).

FO réclame par ailleurs qu'un cadre précis soit mis en place pour celles et ceux qui sont motivés pour apporter leur concours...afin d'éviter certains signaux contradictoires !

En effet :

- D'un côté, on nous précise que tout peut être dit, dès lors que nous ne sommes pas dans l'injure
- Et de l'autre, une note nous rappelle que nous engageons l'image de l'entreprise

Le « guide des bonnes pratiques » donne des éléments de bon sens, des principes généraux, mais qui ne sont pas suffisants.

Nous n'oublions pas le précédent avec Romain Messy, à l'époque chef de service éco à France 2, sur le Front National à la veille d'un débat. Il faut savoir quelles sont les limites exactes avant

qu'une faute puisse être reprochée. Et quelle est exactement la position de l'entreprise par rapport aux contributions sur les comptes personnels.

Pour la direction, un principe pourrait être : « *on n'écrit pas ce qu'on ne dirait pas à l'antenne* ». Elle ajoute que « *brider l'expression n'est pas de la censure mais la maîtrise de ce qu'on dit et de ce qu'on ne dit pas* ». Enfin, elle complète en précisant qu'une réunion plus ciblée sera organisée en janvier prochain, en présence de spécialistes du sujet.

Quant aux comptes personnels, la position n'est pas évidente : si le principe pourrait être la liberté, n'oublions pas que nous sommes suivis (et qu'il convient de faire attention). Pour sa part, le directeur de l'info nous dit qu'il « *s'interdit tout commentaire personnel sur ses comptes...mêmes personnels* ».

### APPELATIONS « EXTREME DROITE » / « EXTREME GAUCHE »

Il est précisé que ces étiquettes sont déterminées en débats éditoriaux, dans l'ensemble de l'entreprise (notamment avant les élections). Les premiers comités de pilotage ne sont consacrés quasiment qu'à ça.

### TRAITEMENT DES TMOIGNAGES DE VICTIMES D'AGRESSIONS SEXUELLES

Ces dernières semaines, de nombreux témoignages tombent dans l'actualité et sur les réseaux sociaux, pour révéler des actes longtemps gardés sous silence. Quel traitement ? Et quelles préconisations ?

Comme pour toute affaire où une personne est mise en cause, il y a ce principe à respecter du respect de la présomption d'innocence. C'est encore plus vrai dans ces affaires, où les dénonciations ne sont pas forcément suivies de plaintes.

Nous savons, dans nos pratiques, que la suspicion fait l'objet de couvertures plus massives que l'info d'un non-lieu qui suivrait (quand celui-ci est tout simplement donné).

En Suède, par exemple, il est décidé qu'aucun nom n'est donné dans ce type de sujets tant que les faits ne sont pas avérés.

### ET QUAND CA SE PASSE DANS L'ENTREPRISE ?

En marge du point précédent, l'affaire frappant Eric Monier a été abordée.

Les représentants du personnel ont demandé si la direction (et notamment la DRH) avait été avisés à l'époque de la survenance de faits. Le directeur de l'info nous a répondu qu'il « *faisait partie de l'équipe de direction de la rédaction à ce moment, et qu'il n'avait jamais eu d'échos, de remontées par rapport à ces faits ; s'il y en avait eu, il y aurait eu traitement* » affirme-t-il. Il

ajoute qu'il faut faire très attention avec ce qui est dit, alors que des noms sont jetés en pâture : « *s'il y a plainte, il y aura instruction, avec respect de la présomption d'innocence !* ». En complément, il nous a été affirmé « *qu'aucune consigne de la direction n'a été donnée quant au traitement de cette affaire sur l'antenne ; aucune instruction pour taire cette histoire* ».

## LES RELATIONS FRANCE 2 / FRANCE 3

Par deux fois ces derniers jours, des stations régionales de France 3 n'ont pas été en mesure de pouvoir récupérer des images tournées par des équipes de France 2 sur leur secteur. En l'occurrence lors de l'accident survenu sur une tribune du Stade de la Licorne à Amiens, puis lors d'un sujet sur la destruction de matériel de la plus ancienne papeterie de France, dans les Vosges.

La direction reconnaît un manque de coordination, malgré le travail accompli (notamment avec l'arrivée de France Info), et va donc poursuivre les efforts pour améliorer cette coordination.

## TOURNAGE DE L'INTERVIEW D'UN DJIADISTE DETENU PAR DES KURDES

Il s'agit de l'interview d'une personne qui était menottée, et entourée de deux gardiens qui la surveillaient.

La direction nous dit que la loi interdit de montrer à l'antenne une personne menottée « reconnaissable », ce qui n'était pas le cas de ce djihadiste (présenté sous anonymat). Il a été estimé par ailleurs que la dignité de cette personne était préservée, et qu'elle avait pu s'exprimer comme elle le souhaitait. Peut-être aurait-il fallu mieux informer le téléspectateur sur les conditions de prise de ces images (même si un direct, diffusé juste après cet interview, a permis de contextualiser quelque peu ce tournage)

5

## L'AFFAIRE DU MAROC

Les représentants ont évoqué le caractère maladroit de la diffusion d'un reportage sur le tourisme au Maroc dans un JT, suivi d'un bulletin météo sponsorisé par le comité du tourisme du Maroc.

La direction confirme qu'il n'existe aucun lien, et que ce n'est qu'une coïncidence malencontreuse. L'équipe rédactionnelle n'avait pas connaissance de la liste des annonceurs. Par ailleurs, il ne s'agissait pas d'un reportage « carte postale » : des chiffres avaient été donnés et vérifiés via des syndicats hôteliers, pour évoquer une sortie de crise de l'économie touristique marocaine.

Par chance, ce type de situation est très rare : la direction a souvenir d'un sujet évoquant la recrudescence de ventes de télévisions juste avant des Jeux Olympiques...sujet suivi par une météo sponsorisée par un distributeur d'électroménager. Ou encore un sujet sur un crash d'avion suivi de pub de la même compagnie aérienne.

## THOMAS THOUROUDE ET « TOUT LE SPORT »

La direction nous dit que le choix du successeur d'Henri Sannier a été effectué « *alors qu'aucune personnalité ne s'imposait en interne pour cet exercice* ». Le directeur des sports nous dit qu'il est parfaitement légitime, et qu'il connaît le sport. Il nous dit aussi qu'il « *assume ses choix* », et que c'est son rôle « *de faire en sorte que cette émission perdure* » ! Il précise que les scores de cette nouvelle formule sont très bons.

Sur la question de l'absence de Thomas Thouroude l'après-midi, il nous est répondu que le nouveau présentateur n'est pas rédacteur en chef, contrairement à son prédécesseur : un rédacteur en chef a été nommé sur cette édition.

Il est ajouté que Thomas Thouroude n'est pas en CDI avec France Télévisions, et qu'il peut quand même visionner tous les sujets de TLS.

## LES « MENAGES » DE JOURNALISTES SPORTIFS

Le directeur adjoint des sports réaffirme qu'il est parmi les plus intégristes à ce sujet. Il regarde donc chaque demande de collaboration extérieure avec beaucoup d'attention. Ensuite, sur certains événements, type une table ronde à l'INSEP, il « *préfère la présence d'un journaliste de France TV plutôt qu'un de Canal +* ». L'importance est que la demande soit bien examinée, et que l'autorisation soit donnée.

6

## COMPATIBILITE ENTRE UNE VICE PRESIDENCE DE LA FEDERATION FRANCAISE DE JUDO ET UN REPORTAGE SUR LE JUDO

Le directeur adjoint des sports nous précise :

- Que sa fonction au sein de la fédération est ciblée, liée à des partenariats
- Que ce qui lui avait été demandé n'avait rien à voir : couvrir, à titre exceptionnel, un combat de Teddy Riner
- Mais qu'elle aurait effectivement pu se trouver en « *porte à faux* » si une affaire touchant la gouvernance de la fédération était sortie à ce moment-là.

Cette question sera donc régularisée au plus vite.

## QUEL TRAITEMENT POUR LE REFERENDUM D'AUTO DETERMINATION EN NOUVELLE CALEDONIE ?

La question est posée suite à l'importance couverture des événements de Catalogne.

La direction nous dit que ce référendum n'est pas un événement uniquement calédonien mais bien national. Toutes les antennes seront donc mobilisées jusqu'en novembre 2017, date du scrutin.

### VISITE D'EMMANUEL MACRON EN GUYANE

Pourquoi l'accompagnement par des journalistes de Malakoff ?

Le directeur de l'info de l'outre-mer précise tout d'abord que personne ne s'en est plaint, que tous les personnels locaux qui ont pu être mobilisés l'ont été...et que « *Malakoff appartient à la même maison !* »

Pourquoi les équipes ne se trouvaient pas dans le pool, à l'intérieur du commissariat, mais à l'extérieur ?

La direction explique que c'est là un problème nouveau, pas seulement sur ce voyage mais rencontré sur la plupart des déplacements présidentiels (comme récemment sur le site Whirpool à Amiens). « Il s'agira de régler ce nouveau rapport de force ! » a-t-il été ajouté.

### SOLLICITATION D'UNE BLOGUEUSE EN QUALITE DE PIGISTE A LA REUNION

Le directeur de l'info de l'outre-mer précise que cette salariée est tout d'abord diplômée d'une école de journalisme parisienne. Ensuite, elle a été embauchée dans l'urgence, pour apporter son concours à propos de la couverture d'une course nommée « le Grand Raid », dans un contexte où plusieurs personnels étaient malades. « La situation était telle qu'il n'y avait pas suffisamment d'effectifs pour assurer les prestations » a-t-il été ajouté. « Trois personnes de Malakoff sont même venues en renfort pour sauver cette opération ».

C'est dans ce contexte qu'il a été fait appel aux services de cette personne, pour travailler sur le numérique. La direction a précisé ensuite que cette salariée « *avait donné toute satisfaction ; aucun problème n'a été constaté dans ses prestations pour la couverture de ce Grand Raid* ». Rien ne s'oppose donc au fait qu'elle puisse être rappelée...mis à part le contexte budgétaire de l'entreprise !

Les élus FO présents : Jean-Louis Croci, Bruno Demange et Clément Weill-Raynal.

Prochaine commission en janvier 2018, axée sur la déontologie dans le numérique !

Paris, le 9 novembre 2017